

**MAIRIE de CLAIX - CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2014



Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique PEREZ, Maire.

<i>Présents :</i>	Mmes	Nathalie BLANCHET, Sylvie COUTEAU, Chantal DESBORDES, Isabelle GABORIAU, Marie-Paule JASMAIN, Cécile PRUD'HOMME
	MM.	Dominique PEREZ, Hilaire CATTEAU, Jean-Pierre CHAUVIN, Michel DUMAIS, Damien FORESTAS, Guy ROBERT
<i>Absents excusés :</i>	MM.	Gilles BONNET, Éric GROLLAUD absents excusés
<i>Secrétaire de séance :</i>	M.	Damien FORESTAS

Observations sur le compte-rendu de la séance du 18 Décembre 2013 : NÉANT

**Ordre du jour**

- **INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** - Enquête publique à la demande de la société ELVIR - laiterie du Château : avis du Conseil Municipal
- **DON D'UNE BANDE DE TERRAIN AU LIEU-DIT « LES MORAUDS »** - Décision du Conseil
- **DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ** - Transfert de compétences au Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente : avis du Conseil Municipal
- **ARCHIVES COMMUNALES** - Demande de dépôt de registres aux Archives Départementales et du Patrimoine de la Charente
- **GROUPAMA** - Avis sur sinistre
- **FINANCES LOCALES** - Règlement des factures d'investissement avant le vote du budget 2014
- **QUESTIONS DIVERSES**





MAIRIE de CLAIX - CONSEIL MUNICIPAL

● **INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Enquête publique à la demande de la société ELVIR - laiterie du Château : avis du Conseil Municipal**

Dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, une enquête publique a lieu du 22 Janvier au 21 Février 2014, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2013351-0008 du 17 Décembre 2013.

Elle concerne la demande présentée par la société ELVIR, dont le siège social est situé au « 16bis, route de Moquerat » à CLAIX, en vue d'obtenir l'autorisation de réceptionner, stocker et traiter le lait sur la commune de CLAIX.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande sous réserve de corrections d'erreurs matérielles relevées, et du respect des distances minimales entre les projets de zones d'épandage et les habitations.

Vote à l'unanimité.

● **DON D'UNE BANDE DE TERRAIN AU LIEU-DIT « LES MORAUDS » - Décision du Conseil**

Le Conseil Municipal accepte la proposition de donation à la commune d'une bande de terrain au lieu-dit « Les Morauds », appartenant au groupement « AUGIER INVESTISSEMENT » représenté par M. et Mme Jean-Claude AUGIER.

Les parcelles concernées, cadastrées section A numéros 1814 et 1819, pour une contenance totale de 384 m², sont situées entre la voie communale n° 211 dite « route de chez le Râle » et le lotissement des Morauds. Les frais inhérents à ce don seront à la charge de la commune

Vote à l'unanimité.

● **DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ - Transfert de compétences au Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente : avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal décide de conserver les compétences de la distribution publique du gaz, conformément au contrat de concession avec GrDF rendu exécutoire le 02 Octobre 2000 pour une durée de 30 ans.

Vote à l'unanimité.

● **ARCHIVES COMMUNALES - Demande de dépôt de registres aux Archives Départementales et du Patrimoine de la Charente**

Conformément à l'article L 212-11 du Code du Patrimoine, le Conseil Municipal demande le dépôt aux Archives départementales des archives de la commune suivantes :

- les dix registres de l'état civil de plus de 100 ans couvrant la période de 1797 à 1892, étant entendu que ces registres ont fait l'objet d'une numérisation en mairie et sont ainsi disponibles informatiquement.

- les deux registres de délibérations du Conseil Municipal de plus de 100 ans couvrant la période de 1884 à 1912.

Vote à l'unanimité.

● **GROUPAMA – Avis sur sinistre**

En l'absence de solution technique pour remettre en état le revêtement du sol de la salle Espace 2011 dans le rapport d'expertise du cabinet IXI reçu le 21 Août, le Conseil Municipal demande la réalisation d'une contre-expertise afin de pouvoir clôturer ce litige.

10 voix pour, 2 abstentions.

**MAIRIE de CLAIX - CONSEIL MUNICIPAL****■ FINANCES LOCALES – Ouverture des crédits d’investissement avant le vote du budget 2014**

Le Conseil Municipal donne son accord pour le paiement par anticipation de factures d’investissement, sachant que le montant total à payer se trouve en-deçà des 25 % des crédits ouverts en dépenses d’investissement pour l’année 2013 (déduction faite des dépenses d’emprunts). Ces dépenses seront inscrites au budget pour l’année 2013 dans des comptes d’investissement. Sont concernées les dépenses suivantes :

ADÉQUAT	804,19 € (panneaux d’information - compte 2188)
VITRINA CRÉATION	970,13 € (vitrine - compte 2184)
LEADER COLLECTIVITÉS	1.137,60 € (mobilier urbain -compte 2184)
BERTON ALUMINIUM	3.444,00 € (réalisation d’une avancée métallique - compte 2313)

Vote à l’unanimité.

Séance levée à 22h30